



Qui dit éprouver du plaisir au travail aujourd'hui ?

Peu de salariés ! Chacun a hâte de le quitter, attend impatiemment le weekend, les congés. Parallèlement, patronat et gouvernement entendent nous faire travailler plus et plus longtemps, au travers notamment de la réforme des retraites pour laquelle il remonte progressivement au créneau, nous préparant à une énième version, encore plus régressive pour tous ceux qui sont au travail. Sans parler de la sécu, de l'abandon de missions de services publics, des privatisations déclarées ou rampantes....

Les enjeux sont donc lourds car comment envisager de travailler encore plus quand les moyens humains, matériels et financiers sont en constante régression, et quand le sens même du travail et de sa finalité disparaissent, ne permettant plus de comprendre les motifs de notre action dans le travail ?? La facture s'appelle conditions de travail ! Elle est et sera de plus en plus lourde et à la charge du salarié.

Dans ce contexte, n'avons-nous pas à anticiper, à mettre en lumière nos conditions de travail, mettre à jour en quoi elles sont difficiles ? Mettre en visibilité toutes les pénibilités, n'est-ce nous mettre collectivement en capacité de sortir des exercices comptables dans lesquels on veut nous enfermer pour imposer d'autres choix ? Ceux, par exemple, d'imposer la retraite anticipée pour tous ceux qui sont déjà cassés par de mauvaises conditions de travail, ceux d'imposer des politiques de prévention pour les autres, de meilleures conditions de travail. Celles qui vont respecter leur intégrité physique et mentale !

Crous : usure et sexisme !!!

Les agents de plus de 45 ans représentent 38% du personnel. Pour l'année 2000, la CGT a pointé 24 licenciements pour inaptitude physique dont 24 femmes de plus de 45 ans....

Sur 8933 agents, il y a 3739 hommes et 5194 femmes. Dans la catégorie agents techniques et maîtrise, il y a 1903 hommes et 587 femmes. Dans la catégorie des agents de service, le résultat est proportionnellement inversé, on dénombre ainsi 4607 femmes et 1836 hommes.

C'est donc bien aux femmes à qui on attribue les postes les moins qualifiés, les plus difficiles physiquement et qui ont un déroulement de carrière quasiment nul... Quand elles sont cassées, elles sont licenciées pour raison de santé et on peut craindre que la pyramide des âges accentue ce processus !

La CGT n'accepte pas le concept de travailleur « mouchoir », jetable après usage. Elle a exigé le recensement des agents ayant des difficultés physiques, qu'un bilan de compétence leur soit proposé et que des emplois réservés leurs soient présentés avec un stage de remise à niveau.

Santé à l'EN: Un appareil statistique volontairement obscur !

En apparence le Ministère de l'Éducation Nationale est suréquipé en appareillage statistique concernant la santé des personnels :

- **Étude AGAPE** (Aide à la gestion automatisée des professeurs des écoles) : autant les graphiques sont multiples et précis, autant les renseignements livrés restent inintéressants. Découvrir par exemple que les femmes prennent plus de congés maternité ou d'adoption que les hommes ou que la durée des congés pour maladie professionnelle ou accident du travail croît avec l'âge n'est pas d'une grande nouveauté.
- **Étude EPP** (base de gestion des personnels du second degré) mêmes bases méthodologiques.
- **Étude AGORA** (Aide à la gestion Optimisée des ressources ATOSS) : comme les deux précédentes, l'étude est conçue sur le modèle d'une typologie par âge, sexe, durée de congés, fréquence ne livrant à aucun moment de renseignements sur les causes et le qualitatif. Certes, on y découvre que le personnel ouvrier et de service, ayant des conditions de travail plus dures que les enseignants, s'arrête plus souvent et plus longtemps.

Ces enquêtes permettent simplement d'apprécier l'absentéisme du personnel !

- **ESOPÉ** (Enquête Sécurité de l'Observatoire pour les établissements) évalue les moyens mis en place : y a-t-il un ACMO, une CHS, celle-ci est-elle réunie,... ? Il s'agit des moyens institutionnels ; cela ne concerne pas la santé des personnels.
- **BAOBAC** (Base d'Observation des Accidents) étudie les accidents des élèves.
- Le rapport annuel du Médecin de prévention conseiller du ministre

Le rapport 2005 du médecin central, Mme Martine PRADOURA-DUFLOT- ne comportant plus les annexes- ne permet plus de constater cet amateurisme confinant à la désinformation.

Quelques exemples, issus du rapport 2004 :

- Tableau sur les personnels à risques surveillés : sur 20 académies deux seulement renseignent les rubriques dont l'une, CRETEIL, remet à l'unité près les mêmes chiffres que l'année d'avant !
- Pour les orientations après visite médicale des examens complémentaires ont été prescrits dans 37% des visites. En 2003 ils étaient de 56,6% soit 20% de baisse ! Aucune explication !

Le yoyo désordonné de chiffres farfelus rend ce rapport, qui est pourtant le rapport référence sur la santé des personnels censé faire le point de la situation nationale, complètement inexploitable.

- L'enquête statistique concernant les accidents de travail et les maladies professionnelles de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP)

Cette enquête comporte tout un ensemble de tableaux dont l'inutilité est à faire pleurer.

Le tableau 2 des accidents selon le mois nous apprend que le mois d'Août est celui qui est le plus faible ; le tableau 3 que le dimanche il y a peu d'accidents du travail ; le tableau 6 concernant le nombre d'accidents du travail selon l'ancienneté des agents réussit le tour de force de mettre le chiffre zéro pour le personnel ouvrier dans toutes les colonnes ; le tableau

7 selon la nature et le siège des lésions comporte la rubrique étonnante : « Amputation de la tête et du cou : zéro » etc., etc.

On voudrait empêcher toute analyse que l'on ne s'y prendrait pas autrement !

La Cour des Comptes, dans son rapport 2005 sur « les Accidents du travail et les maladies professionnelles des Fonctionnaires », pointe précisément ce problème : « La Cour constate que le ministère de la Fonction publique a une connaissance partielle de l'importance des accidents de service et des maladies professionnelles ainsi que des coûts qu'ils génèrent. Ainsi, elle dénonce le peu d'intérêt des administrations à recenser l'absentéisme et à en analyser les causes, l'hétérogénéité des systèmes informatiques de gestion des ressources humaines entre administrations qui ne permettent pas de développer un système interactif de production de données harmonisées, l'absence de rapport national d'activité des commissions de réforme et, enfin, l'impossibilité d'analyser les causes de ces accidents ».

Nous avons enregistré la promesse du ministre de la fonction publique d'ici 2007 de terminer la définition d'un nouveau logiciel. Le problème est que les champs recensés de ce futur logiciel sont précisément ceux qui ne permettent pas la connaissance fine du métier exercé ni de la maladie contractée.

On ne peut traiter ce que l'on ne cherche pas ! Et l'impressionnant appareil statistique de notre ministère fait semblant de chercher depuis trop longtemps. Il s'agit donc d'une démarche volontaire d'occultation de la vérité. La bataille sur les systèmes de données statistiques devient une revendication incontournable.

**Enseignement Sup et Recherche :
toujours pas de vue d'ensemble des risques
auxquels sont soumis les personnels !!**

Les données statistiques qui permettraient d'évaluer la santé au travail des personnels sont très incomplètes. Quelle est la prise en compte de la sécurité dans les établissements qui ne répondent pas ?

La DGAFP effectue chaque année auprès des ministères une enquête sur les accidents du travail (AT) et les maladies professionnels (MP) dans la fonction publique depuis 1994. Jusqu'en 2004 pour l'année 2003, à l'exception de la réponse à la ligne des « tutelles enseignement supérieur et recherche », comme le CNRS, la ligne « enseignement supérieur » était absente.

Une représentativité de la population concernée discutable.

Outre l'enquête de la DGAFP, le rapport d'activité des médecins de préventions apporte des informations intéressantes, puisque fournies indépendamment de l'administration, par des acteurs qui sont considérés comme des conseillers à la fois de l'administration et des agents et de leurs représentants. Une difficulté réside dans le fait que, pour une même année, les chiffres sont sensiblement différents. En 2004, il y a 107 800 agents concernés dans l'enquête du ministère. Selon le rapport d'activité de la médecine de prévention (rapport médical dans la suite du texte) 76 établissements ont répondu parfois de manière incomplète sur un total de 231 établissements pour un total de 152 802 agents.

Pour 2005, dix ans après le début de cette enquête sur les ATMP par la DGAFP, seuls 132 établissements ont répondu sur un total de 225, dont 66 universités et 21 IUFM.

Les maladies professionnelles reconnues sont passées de 38 en 2004 à 62 en 2005. Les maladies liées aux gestes et postures répétitives ont augmenté de 230% en passant de 20 à 46. Est-ce que les conditions de travail se dégradent ou découvre-t-on une situation préoccupante cachée par les refus de répondre aux enquêtes ?

Le rapport médical 2004 indique que 75 MP ont été déclarées par les médecins de prévention. Ces chiffres sont difficilement comparables avec les reconnaissances puisqu'une maladie reconnue en 2004 peut avoir été déclarée une année antérieure. Là encore des éléments statistiques manquent.

Le nombre des médecins de prévention est une autre manière d'évaluer la prise en compte de la prévention par notre employeur, l'État.

Un manque de médecin de prévention

Les résultats partiels du rapport médical permettent d'apprendre que 295 médecins de prévention exercent leur métier dans 81 des 233 établissements et le plus souvent à temps partiel. Cela correspond à environ 64 équivalents temps plein, soit environ 1 médecin ETP pour environ 2500 agents. Mais il convient de nuancer : le médecin coordinateur, lui-même, relève dans son rapport 2004, que les ratios vont de 1 ETP pour 1000 agents à 1 pour 6000. En application du règlement, aucun établissement ne devrait avoir moins d'un ETP médecin pour 3034 agents non soumis à des risques ou à un suivi médical particulier.

En conclusion, ces chiffres sont accablants et le reflet d'une prise en compte très insuffisante de la santé au travail par l'État. Comment évaluer la politique de prévention des risques avant l'atteinte de la santé des personnels ? Ce sont tout autant d'agents dont la santé peut être détériorée, non indemnisés de leur AT/MP, sans poste de travail adapté, voire licenciés pour inaptitude (exemple du CROUS !)

Rappelons l'article L 230-2 du Code du travail, applicable à tous et l'article 23 de la loi n° 634 du 13 juillet 1983. « Le chef d'établissement prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs de l'établissement. « Les conditions d'hygiène et sécurité de nature à préserver leur santé et leur intégrité physique sont assurés aux fonctionnaires durant leur travail » Le brouillard des chiffres contribue à cacher les carences du MEN dans la prévention de la santé des agents et dans la réparation des dégâts causés par le travail ?

1 Rapport de la médecine de prévention des établissements d'enseignement sup et Recherche, année 2003-2004.

2 Direction générale de l'Administration et de la Fonction Publique. (http://www.fonction-publique.gouv.fr/article_808.html, année 2004)

3 Ministère de l'Éducation nationale.

4 CCHS : Comité central hygiène et sécurité du ministère.

***Le stage fédéral Travail santé aura lieu
du 11 juin au 15 juin 2007, à Courcelle***

Nous contacter ? FERC CGT, Collectif travail Santé, 263 rue de Paris, Case 544 - 93515 Montreuil cedex- Tel : 01 48 18 82 44 - Fax : 01 49 88 07 43 - Mail : ferc@cgt.fr

**Jean-Louis ANDRIEU - Jean-Pierre COTTON -
Françoise LIGNIER - Jean-Pierre RUBINSTEIN.**